

ABONNEMENTS

LES ABONNEMENTS
partent des 1er et 16 de chaque mois
et se paient d'avance.
DÉPARTEMENTS LIMITROPHES
trois mois 5 fr.
Six mois 9 fr.
Un an 16 fr.
AUTRES DÉPARTEMENTS
trois mois 6 fr., Six mois 11 fr., Un an 20 fr.

JOURNAL DU LOT

SCIENTIFIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

INSERTIONS

LES INSERTIONS
sont reçues au
Bureau du Journal
du Lot
et se paient d'avance

Annonces... 25 c. la ligne
Réclames... 50 c.

M. Havaas, rue J.-J. Rousseau, 8
M.M. Laffite et Co, place de la
Bourse 8, sont seuls chargés
à Paris de recevoir les annonces
pour le Journal du Lot.

BUREAUX
A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

l'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Compagnie du Chemin de fer d'Orléans.—Service d'Été.

Table with 4 columns: Station, Omnibus mixte, Poste mixte, Omnibus mixte. Rows include Cahors, Parnac, Luzech, CastelFranc, Puy-l'Evêque, Duravel, Soturac Touzac, Fumel, Monsempron-Libos, PARIS, BORDEAUX, PÉRIGUEUX, Agen, Monsempron-Libos, Fumel, Soturac Touzac, Duravel, Puy-l'Evêque, CastelFranc, Parnac, Cahors.

Cahors, le 20 Novembre 1875

L'Assemblée nationale a nommé, avant-hier, dans ses bureaux la Commission chargée d'examiner le projet de loi sur la presse.

Douze commissaires sur 15 sont favorables au projet.

Il n'est pas à croire, cependant, que le projet de loi soit voté avant la séparation de l'Assemblée. Les élections doivent être la seule préoccupation des députés et du pays. Il importe que la France face connaître sa volonté. Il importe que la France soit appelée à dire si elle donne sa confiance aux hommes qui, le 25 février, l'ont arrachée aux incertitudes du présent et du lendemain en votant la Constitution, ou bien si elle préfère ceux qui ont voulu maintenir un provisoire énervant, et qui déjà au 20 novembre 1873 avaient refusé de proroger les pouvoirs du maréchal de Mac-Mahon. Là est la question aujourd'hui, là sera la question dans les grandes assises du suffrage universel.

C'est lundi seulement que viendra à l'Assemblée la troisième lecture de la loi électorale pour la Chambre des députés.

Plusieurs amendements, retirés provisoirement par leurs auteurs lors de la deuxième délibération afin de ne pas retarder la discussion sur le mode de scrutin qu'il convenait d'adopter, — ce qui était en effet la question capitale de cette nouvelle loi, — ont été représentés.

De plus, la Chambre est saisie de nouveaux amendements, qui ont été déposés sur le bureau depuis la deuxième délibération.

Dans cette situation, la commission des lois constitutionnelles n'a pu terminer son travail d'examen pour la séance d'hier vendredi, qui avait été précédemment convenue. Ce n'est pas sans difficulté que M. Buffet et une partie de la Chambre ont accepté la remise à lundi demandée par la commission. Le petit débat soulevé à cet égard a prouvé clairement que le Gouvernement voulait une prompte dissolution.

L'un des amendements les plus importants sera présenté, assure-t-on, par plusieurs députés du Nord. Cet amendement s'appliquerait à l'article 14, portant que les arrondissements ne nommeront deux députés qu'au-dessus de cent mille habitants. Il aurait pour but d'abaisser ce chiffre à soixante-quinze mille. Le résultat pour le Lot serait d'attribuer deux députés à l'arrondissement de Figeac, et deux à l'arrondissement de Gourdon. Ces deux arrondissements, en effet, ont plus de soixante-quinze mille habitants, et n'avaient qu'un député chacun, d'après

le texte de l'article 14 tel qu'il a été précédemment adopté.

Il semble que le scrutin uni-nominal d'arrondissement n'ait pas encore triomphé d'une manière certaine. On assure à Versailles que toutes les gauches, abandonnant le scrutin de liste par département, se rallieront en troisième lecture à un amendement qui s'est trouvé écarté de la délibération de l'autre semaine, et qui consiste à établir le scrutin de liste par arrondissement.

Revue des Journaux

Temps.

Le Blackwood's Magazine, dont on n'a pas oublié le dernier article sur l'état actuel de l'armée française, vient d'en donner un autre sur l'état où se trouvait cette même armée avant la guerre de 1870. L'intérêt pour être rétrospectif, n'en est pas moins très réel; car, reproduisant ses précédentes appréciations, le rédacteur du Blackwood estime que, comme les causes aujourd'hui n'ont pas sensiblement cessé d'être les mêmes qu'il y a cinq ans, les mêmes effets pourraient également s'ensuivre, et il cherche à le prouver en fournissant au public l'occasion de faire un rapprochement entre les illusions des dernières années de l'empire et les rêveries dont il paraît croire que nous recommençons à nous bercer.

L'article passe en revue les années qui ont précédé la guerre, d'abord les autres guerres du second empire qui avaient révélé de tels défauts d'organisation et un si incroyable désordre dans la direction, que l'insouciance du gouvernement à cet égard ne paraissait plus possible. 75,000 hommes étaient morts en Crimée de maladies et de privations, pour 20,000 du feu de l'ennemi; et, en Italie, après Solferino, on avait vu des soldats grièvement blessés manquer à ce point de nourriture qu'ils se traînaient hors de leurs lits pour en chercher. Mais ces « imperfections », comme les qualifiait un euphémisme aimable n'ébranlèrent aucun des service confits dans leur quiétude. On était vainqueur : que fallait-il de plus? Le Corps législatif demandait en 1865 une réduction de l'armée, et le gouvernement, qui avait à penser les plaies de la coûteuse expédition du Mexique, n'avait garde de refuser.

L'éclair de Sadowa réveilla bien du monde; on se sentit en danger, et l'on voulut faire quelque chose; mais personne, sauf un très petit nombre, ne se douta que c'était à une organisation de fond en comble qu'il fallait songer, et, seulement au bout de dix-huit mois, le maréchal Niel put produire un projet qui se bornait à la création de la garde mobile; et la Chambre, au lieu des huit jours de suite que le ministre demandait pour exercer cette garde, n'en voulait accorder qu'un. Le ministre se résignait, et promettait que le refus de ces huit jours ne l'empêcherait pas de faire pour le mieux; et l'on comptait la garde mo-

bile ainsi constituée pour cinq cent mille soldats! Et encore le maréchal Niel mourut-il en 1869. Son successeur, le maréchal Leboeuf, commença par interrompre les maigres exercices de cette troupe dont il déclara n'avoir absolument rien à tirer, soit que le mauvais résultat des premiers essais l'en eût dégoûté, soit qu'il prétendit faire la guerre à l'Allemagne avec 565,000 hommes d'armée active et de réserve. Tel était alors, en effet, l'effectif plus ou moins disponible. Mais 330,000 seulement étaient sous les drapeaux au moment du plébiscite, et, quelques semaines après, un nouveau renvoi dans les foyers réduisit ce chiffre à 300,000, en dépit du budget qui en enregistrait et en payait 100,000 de plus. La déclaration de guerre rappela soldats en congé et réservistes. Mais il fallut en laisser pour le service de l'Algérie et de l'intérieur; et combien surtout, parmi les réservistes qui s'était toujours considérés comme libres désormais de toute obligation militaire, combien restèrent à vaguer par les routes, donnant le déplorable exemple de l'insoumission, de la maraude, de l'indiscipline et de la mendicité! Tout le monde, comme le rédacteur du Blackwood, a lu ou peut consulter là-dessus les témoignages navrants consignés dans le livre de M. Jacquin, l'honorable directeur de la Compagnie de l'Est.

En somme, c'était avec 250,000 combattants à peine qu'on se présentait à la frontière menacée par les masses allemandes.

L'article continue par l'énumération des moyens de défense rassemblés tant à Paris qu'en province, moyens dont, selon lui, on ne sut pas se servir à Paris, tandis qu'en province tous les efforts ne pouvaient réussir qu'à faire des levées forcées mal armées et mal équipées, des armées incapables de refouler celles de l'Allemagne. L'écrivain anonyme trahit ici une préférence assez crument exprimée pour la « formidable énergie de la direction civile » contre la « stupide incapacité des hommes du métier ». Citer ce jugement dans sa forme si outrée, c'est montrer comment la passion sait se loger chez ceux mêmes qui, tout à l'heure, reprochaient aux Français de n'avoir porté sur la guerre que des appréciations passionnées. Nous nous garderons bien de nous engager dans cette controverse, dont les ardeurs sont d'ailleurs bien éteintes aujourd'hui. Nous nous contenterons de dire, d'une manière générale, qu'il est relativement plus facile aux pouvoirs nouveaux de construire sur une table rase, qu'à leurs prédécesseurs de transformer, sous les coups pressés de la mauvaise fortune, une organisation profondément défectueuse.

Liberté.

Bien des fois nous avons eu à signaler les graves inconvénients qui résultent du vote par procuration dans l'Assemblée nationale. Deux exemples récents viennent encore de démontrer ce que l'emploi d'un tel procédé est de fâcheux, d'inconvenant et parfois même d'absurde. Depuis plusieurs mois M. Guibal, député du Tarn, souffrait de telle façon qu'il ne pouvait siéger à l'Assemblée nationale. Il avait donné procuration à son collègue, M. Jaurès, de voter pour lui pendant son absence. Aussi le nom de M. Guibal figurait-il récemment dans le Journal officiel parmi ceux des députés ayant voté

pour le paragraphe 1er de l'article 1er de la loi électorale.

Or, M. Guibal était mort la veille du scrutin. Il est donc résulté de l'application du vote par procuration que M. Guibal, vingt-quatre heures après avoir rendu le dernier soupir, exprimait, au sein du Parlement, une opinion favorable à la fixation à six mois de la durée du domicile pour les électeurs politiques.

D'autre part, nous apprenons par la Gironde, que M. Monteil, député de la Dordogne, porté parmi les votants du 11 novembre, est depuis plusieurs mois atteint d'aliénation mentale, et retenu dans une maison de santé du département.

Comment n'être pas frappé de la gravité de tels abus, à une époque et dans des circonstances où les décisions les plus importantes sont prises à des majorités infimes?

Informations

On lit dans le Moniteur universel!

On suppose au maréchal de Mac-Mahon l'idée de recommander à l'Assemblée certains noms, choisis parmi les plus honorables et les plus éminents, pour prendre place sur la liste des soixante-quinze sénateurs dont l'Assemblée s'est réservée la nomination. Immédiatement le Siècle crie au césarisme. Certainement, nous n'avons qu'un goût médiocre pour les idées politiques de M. le maréchal Canrobert, et nous croyons que le hiver dernier il a écrit une lettre publique du caractère le plus fâcheux. Mais nous n'avons pas oublié son rôle patriotique pendant la guerre de 1870, ni ses services militaires antérieurs, et nous pensons que M. le président de la République ne saurait blesser aucune convenance en exprimant le vœu que M. le maréchal Canrobert soit nommé sénateur à vie.

On lit en outre dans le Figaro :

Il paraît que sur les 75 sénateurs à nommer par la Chambre, 45 seulement seront pris en dehors de l'Assemblée.

On signale comme un symptôme d'apaisement et d'intelligence politique, la résolution prise par les gauches de ne point s'opposer à la nomination de 5 prélats. Elle est disposée à accepter la nomination du cardinal Guibert archevêque de Paris, du cardinal de Bonnechose archevêque de Rouen, d'un autre cardinal qui n'est pas encore désigné, de Mgr Dupanloup, et de Mgr Pie évêque de Poitiers.

Nous croyons savoir de source certaine que le duc de Magenta désire vivement que le maréchal Canrobert soit élu sénateur par la Chambre.

Il est d'ailleurs certain que, si l'Assemblée n'avait pas le bon esprit de le nommer, il le serait par plusieurs départements qui, déjà, lui ont fait des offres. Il y aurait dans ce cas, à craindre que l'esprit de parti ne présentât ces nominations multiples comme une protestation contre l'exclusivisme de l'Assemblée, et c'est là, croyons-nous, un résultat que la Chambre a la sagesse de vouloir éviter.

Parmi les candidats au Sénat, faisant actuellement partie de la Chambre, le duc de Broglie paraît avoir les plus grandes chances.

Les conservateurs ont pensé, croyons-nous, avec raison, qu'il fallait faire une part à l'extrême droite dont on peut blâmer certaines idées, mais dont le patriotisme et la loyauté méritent le respect général. Les candidats choisis dans ce groupe sont dit-on, le duc de Larochehoucault Bisaccia, MM. Lucien Brun et Cazenove de Pradine, M. de Carayon-La-

tour aurait, ajoute-t-on, décliné les offres qui lui ont été faites. Il préfère se présenter comme député ou peut-être même se contenter de son grade de colonel de l'armée territoriale. « C'est dit-il, la seule chose à laquelle je tiens ».

Les conservateurs portent aussi l'amiral Saisset. On ne peut qu'applaudir à cet acte de justice. L'amiral fut certainement l'un de nos plus héroïques défenseurs pendant le siège, et il perdit son fils unique, jeune marin plein d'avenir.

Il y a une suprême ingratitude à oublier de pareils souvenirs.

Il n'est question de la nomination d'aucun membre du groupe de l'Appel au peuple. Mais, M. Magne, qui, tout en étant un bonapartiste très modéré, ne fait point partie de ce groupe, sera, dit-on, nommé à une énorme majorité.

Terminons, par le personnage auquel le principal rang sera, dit-on, acquis; nous voulons parler du général Changarnier. Il paraît que l'Assemblée nommera, comme par acclamation, l'illustre général qui, toute sa vie, fut un des plus rudes champions du parti de l'ordre et qui, après avoir mérité par tant d'actions d'éclat le droit de se reposer, partit à Metz comme simple volontaire, donnant ainsi le plus noble exemple à la jeunesse française.

Le bruit à courir à Paris, que M<sup>me</sup> la comtesse de Cambord est gravement malade. Ce bruit est heureusement démenti.

M. le comte de Moltke, ministre de Danemark à Paris, a été reçu par M. le maréchal de Mac-Mahon, auquel il a remis une lettre autographe de S. M. le roi de Danemark, exprimant ses regrets d'être obligé de rentrer à Copenhague par suite de la prochaine ouverture du Rigsdag, sans avoir pu visiter Paris.

Le ministre a ajouté que la reine de Danemark et la princesse Mhyra, sa fille, arriveront probablement vers le 5 décembre à Paris, pour y séjourner quelques jours.

La Faculté libre de droit de Paris, a inauguré ses cours, le 17 novembre, sans solennité particulière. A sept heures et demie, une messe basse a été dite dans la chapelle des Carmes, par M. l'abbé Conil, vice-recteur de l'université catholique.

Les professeurs de la nouvelle Faculté y assistaient, ainsi qu'un public nombreux et choisi.

A huit heures un quart, M. Terrat, agrégé près la Faculté de Douai, a ouvert son cours. Il a rendu hommage à l'Université de France, s'est honoré d'en avoir fait partie et de compter, parmi ses membres, à la fois des maîtres et des amis.

On affirme dans le monde officiel que M. Léon Say, n'a jamais manifesté l'intention de remettre son portefeuille. Ce serait donc à tort que divers journaux ont annoncé que le ministère des finances avait été offert à M. Magne par le chef de l'Etat.

D'après les toutes dernières nouvelles, le prince de Bismark, qui était attendu à Berlin mercredi, ne quittera pas Varzin avant le mois prochain, pour raison de santé.

L'influence anti-catholique des prétendus libéraux de Genève commencerait-elle à baisser? On le croirait d'après la correspondance suivante :

« Nous avons eu, le 15 novembre, l'élection du Conseil d'Etat.

Le parti radical-libéral, celui de M. Carteret, avait voulu éliminer trois des conseillers d'Etat qui faisaient de l'opposition et de la modération dans le sein du pouvoir exécutif. Cette faute a été indiquée aux mécontents ce qu'ils avaient à faire. Ils ont repris pour leur compte deux des trois conseillers éliminés et ils ont réussi à en faire rentrer un dans le nouveau Conseil d'Etat élu dimanche. C'est donc pour l'Opposition une demi-victoire dont elle tâche de se réjouir, et j'entends dire que les radicaux sont un peu fâchés de leur demi-défaite. Mais comme toute, les partisans de la *manière forte*, c'est-à-dire de la guerre à outrance contre les ultramontains, sont plus nombreux aujourd'hui au pouvoir qu'ils ne l'étaient la semaine dernière. Ils ont gagné deux voix et pourront faire désormais ce qu'ils voudront. Seulement, je doute qu'ils le fassent. Ils ont senti dimanche que l'Opposition s'est renforcée depuis deux ans; elle n'a pas encore la majorité, mais elle compose une minorité déjà redoutable. Si les radicaux ne veulent pas verser de sitôt, il est temps pour eux sinon de déserter, du moins d'enrayer.

Deux accidents, sans gravité du reste, sont arrivés à deux de nos principaux personnages

politiques, célèbres à différents titres : M. le duc de Broglie et M. Gambetta.

L'ancien ministre des affaires étrangères suivait dans son coupé le quai de la Mégisserie, quant tout à coup le cheval, glissant sur le pavé un peu gras, s'abattit juste sur les rails du tramway qui passe à cet endroit.

Au même moment arrivaient au grand trot deux tramways en sens inverse; encore, quelques mètres, et les lourdes machines allaient mettre en morceaux la légère voiture!

Mais les deux conducteurs, avec beaucoup de sang-froid, serrèrent les freins, et les tramways purent être arrêtés à l'instant même où les chevaux touchaient déjà le coupé.

On releva alors le cheval qui n'avait que quelques égratignures sans gravité, et la voiture s'éloigna, laissant le champ libre aux tramways.

Quant à M. le duc de Broglie, c'est à peine s'il manifesta le moindre signe d'émotion.

L'accident arrivé à M. Gambetta est d'un tout autre genre.

Chacun sait qu'il habite 12 rue Montaigne. Pendant qu'il était à Versailles, son valet de chambre alluma dans le salon un grand feu, de façon à ce que son maître trouvât l'appartement bien chauffé à son retour; mais une étincelle ayant jailli sur quelques étoffes de mousseline placées sur un meuble, toutes les tentures flambèrent en un instant.

On courut aussitôt avertir les pompiers du poste de la rue de Ponthieu, qui arrivèrent bientôt avec une pompe, et après une heure de de travail l'incendie était éteint.

En somme tout se borne à quelques meubles détériorés et à quelques étoffes brûlées.

Le procès de l'assassinat de M. Sonzogno a été jugé à Rome, et a duré près de trois semaines. On sait que M. Sonzogno, rédacteur du journal avancé, la *Capitale*, a été poignardé il y a quelques mois. On écrit à ce sujet de Rome, le 18 novembre :

Cinq accusés ont été condamnés aux travaux forcés à perpétuité. Comme la peine de mort est à peu près abolie de fait en Italie, cette condamnation est la plus sévère à laquelle il fût possible de s'attendre.

La vie du principal accusé, Luciani, a été un roman dont le dernier chapitre est des plus lamentables. Elevé gratuitement aux frais du gouvernement pontifical, dans une institution appelée Patagoviane, Luciani, à peine sorti des bancs de l'école, s'enrôla dans le parti libéral et dut émigrer de Rome. Il prit part aux diverses expéditions des garibaldiens. L'intelligence ne lui manquait pas; il se fit journaliste et réussit à entrer en relations avec plusieurs personnages d'un rang élevé. Après 1870, rentré à Rome, il devint l'un des chefs du parti radical et l'orateur favori des réunions publiques. Aux élections dernières, proclamé député, il put siéger quelques jours jusqu'à ce que son élection fût cassée. Mais, à côté des relations élevées que lui valaient ses talents et son élégance, Luciani entretenait avec les bas-fonds de la société des rapports suspects, et qui n'étaient point désintéressés.

Luciani n'était pas seulement homme politique, il était homme à bonnes fortunes. C'est une intrigue amoureuse qui a été la cause principale de sa rupture avec le malheureux directeur de la *Capitale* et l'une des origines du crime qui le conduisit au bagne. Rien ne manque donc au roman, pas même les femmes.

Le second condamné, Armati, est un ancien officier de sergents de ville. Il était le séide de Luciani et il avait falsifié les bulletins électoraux pour le faire entrer à la Chambre. Armati a été le courtier du crime et, une fois arrêté, il est devenu le dénonciateur et l'ennemi implacable de Luciani. A l'audience, Armati le foudroyait du regard; son attitude a été une des causes principales de la condamnation.

Quant aux trois autres, ce sont des sicaires d'une espèce particulière. Ils n'ont cessé de déclarer qu'en assassinant Sonzogno ils avaient cru agir pour la patrie et être agréables à Garibaldi; le fait est qu'ils ont assassiné à crédit. Ce n'est qu'après le crime qu'ils ont reçu 1,000 fr. au lieu des 6,000 fr. qu'on leur avait promis.

ORIENT

Les deux dépêches suivantes de Raguse paraissent changer la situation en Orient; mais il faut se défier grandement des renseignements qui arrivent de cette ville où se trouvent réunis les principaux agents de l'insurrection.

Raguse, le 16 novembre.

Un convoi de ravitaillement destiné aux villes de Goransko et de Dikhitch, escorté par neuf bataillons turcs sous le commandement de Sélim-Pacha, a été attaqué et arrêté par les insurgés entre Metokia et Goransko. Les Turcs se retranchèrent à Muravice dans une position désavantageuse.

Deux autres détachements d'insurgés survinrent jeudi et entourèrent les Turcs. Une bataille eut lieu vendredi et dura jusqu'à la nuit. Sélim-Pacha, pendant la nuit et à la faveur du brouillard, se retira à Metokia ou à Gatzko, laissant une arrière-garde de 450 hommes pour protéger sa retraite. Cette arrière-garde fut anéantie et le camp, les munitions et les chevaux tombèrent au pouvoir des insurgés. Les pertes ont été considérables de part et d'autre.

Raguse, le 16 novembre.

D'après les renseignements de source slave reçus ici, les Turcs, dans l'affaire de Goransko, étaient au nombre de 5,000 et les insurgés de 4,000. Les chefs insurgés étaient Socitch, Paulovitch, Ztmonich, Bacevich et Hagitch.

Les Turcs auraient eu un millier de morts, et les insurgés 200 seulement, parmi lesquels six commandants de compagnies.

Les insurgés auraient capturé une assez grande quantité de vivres, de munitions, de tentes, et 400 fusils.

ESPAGNE

Voici le texte de la lettre de don Carlos au roi Alphonse :

A mon cousin Alphonse.

L'attitude du président de la République des Etats-Unis peut être considérée comme le prélude d'une guerre, si tu ne reconnais pas l'indépendance de Cuba.

La Révolution que tu représentes est responsable du degré d'ignominie où l'Espagne est arrivée; sans la Révolution, cette rébellion parricide ne serait pas née.

Moi régnant, jamais elle n'aurait acquis de forces! le droit légitime de celui qui commande est le seul qui puisse réformer sans contrainte, céder sans faiblesse, réprimer sans colère, gouverner sans passion.

Mais il s'agit de l'intégrité de la patrie, et tous ses enfants doivent la défendre. Quand la patrie est en danger, les partis disparaissent, il ne reste plus que des Espagnols.

Si la guerre vient à éclater, je t'offre une trêve pour le temps que durera la lutte contre les Etats-Unis.

Mais qu'il soit bien entendu que la guerre étrangère est la seule cause de la trêve que je propose, et que je maintiens inébranlables mes droits à la couronne, comme je conserve la certitude de la ceindre un jour.

Au delà des mers, je n'ai pas de territoire dominé par mes armes; et je ne puis pas envoyer à Cuba mes loyaux volontaires. Mais je défendrai ces provinces et le littoral cantabrique; j'armerai en course les fils indomptables de ces côtes qui virent naître El Cano, Legazpi et Churruca; je poursuivrai le commerce maritime de nos ennemis en allant les chercher, peut-être jusque dans ses propres ports.

En cas de guerre étrangère, acceptes-tu la trêve que je t'offre? Nommons alors les représentants qui doivent la régulariser.

Tu la repousses! Le monde sera témoin que l'Espagne catholique a noblement rempli son devoir.

Préfères-tu la demander à l'ennemi qui te menace? Humilie-toi, si tu en as le cœur: tu obtiendras peut-être un répit momentané; mais on cherchera à te susciter de nouveaux conflits, et Cuba sera perdue pour la patrie!

Il te restera le déshonneur de l'être humilié, et la honte de l'être humilié en vain.

Ton cousin,  
CARLOS.

Une dépêche de Madrid, 18 novembre, annonce qu'un ordre royal enjoint au général Quasada de ne recevoir aucune communication de don Carlos, excepté sa soumission sans condition.

Chronique locale  
et méridionale

On s'entretient beaucoup, à Cahors et dans tout l'arrondissement, des deux projets pour la division des cantons en deux circonscriptions électorales.

Le premier système, celui que l'ancienne commission des Trente avait adopté et qui paraît réunir les suffrages de la nouvelle commission, rétablit le fractionnement des cantons tel qu'il a existé pendant une partie de la Restauration et durant les dix-huit années de la monarchie de 1830. Dans cette dernière période, le deuxième collège eut successivement pour députés MM. le comte de Mosbourg, Caix et Pélissier de Mirandol. Ce système répond exactement à la situation respective des cantons les uns vis-à-vis des autres. Personne ne comprendrait sur

la côte du Lot que l'on séparât Luzech, Montcuq, Puy-l'Evêque, Catus et Cazais, qui sont rapprochés par les mêmes intérêts vinicoles, et dont les habitants sont en rapports incessants dans les mêmes foires et marchés, de Montcuq à Saint-Caprais, de Catus à Prayssac, de Sauzet à Puy-l'Evêque.

Nous n'avons point à examiner dans quel but cette agglomération si naturelle, et qui ressort, en quelque sorte, de la force des choses, avait été modifiée en 1874. Nous ne tenons point à rechercher pourquoi une combinaison fantaisiste plaça le canton de Luzech à côté de celui de Lalbenque, et le canton de Puy-l'Evêque à côté de celui de Saint-Géry. Nous ne voulons pas même nous arrêter à l'appui que la feuille bonapartiste de Cahors s'empresse de donner au partage, ou plutôt à la *dislocation* de la côte du Lot.

CONSEIL GÉNÉRAL DU LOT

PRÉSIDENCE DE M. LIMATRAC.

Séance du 20 août 1875. (Suite).

M. le comte Murat trouverait d'autant plus avantageux de se rendre à cette observation que chacun connaît les motifs qui ont donné naissance au projet soumis aujourd'hui à notre examen. Il sera compris, dit-il, lorsqu'il rappellera qu'il y a là une situation dont il serait permis de tirer légitimement parti. Le département de la Dordogne négocie avec la compagnie des Charentes et la compagnie Montour et souhaiterait fort que le département du Lot joignit ses efforts aux siens. L'embranchement de Figeac ou Capdenac à Cahors ne pourrait, au contraire, appartenir jamais qu'à la compagnie d'Orléans; il y aurait là deux intérêts qu'on pourrait soutenir à la fois, sans craindre de les opposer l'un à l'autre. M. le comte Murat estime que le retrait du mot de priorité dans les conclusions de la commission servirait plus efficacement la cause qu'elle voudrait voir triompher. Il se rallierait à une proposition de division du vote, laquelle, en n'affaiblissant pas les sympathies que le Conseil général est disposé à manifester tant en faveur du chemin de fer de Figeac ou Capdenac à Cahors qu'en faveur du chemin de Groslejac à Gourdon, éviterait de mettre l'un des deux en minorité et par conséquent ne risquerait pas de contrarier les efforts qui, grâce à la situation des deux compagnies, pourraient être simultanément faits en leur faveur.

M. Bessières demande la parole. Il demande au Conseil un avis de priorité pour la ligne de Cahors à Figeac, contrairement aux conclusions de la commission.

Il expose que chaque fois qu'il a été question pour le Lot d'une ligne de chemin de fer, immédiatement a surgi une ligne rivale. Il déplore cette lutte qui a été, dans le passé, la cause vraie de l'état de pénurie de chemin de fer dans lequel se trouve le département du Lot; il craint que cette rivalité ne soit encore une cause de préjudice dans l'avenir.

M. Bessières cherche à démontrer que les offres de la compagnie des Charentes pour la ligne de Groslejac ne sont pas aussi sérieuses qu'on pourrait le croire.

Plusieurs membres proposent de mettre fin à la discussion et de passer aux voix.

Deux demandes de scrutin public sont déposées. La première est ainsi conçue :

Les membres du Conseil général soussignés, tout en reconnaissant l'utilité de la ligne du chemin de fer demandé de Cahors à Figeac ou Capdenac, demandent que le Conseil général vote au scrutin public la priorité en faveur de la ligne d'Angoulême à Montauban par Nontron, Gourdon et Cahors, traversant la ligne ferrée de la vallée de la Dordogne, dont la nécessité a été reconnue par des votes antérieurs.

Baron DUFOUR, comte de MARQUESSAC, DOMPHNOU, de GOZON, BRUGALIÈRES.

La seconde demande est conçue en ces termes : Les soussignés demandent le scrutin public sur la question de priorité entre les vœux proposés pour les divers tracés de chemin de fer.

A. DUPHÉNIEX, A. TEILHARD, O. DEPEYRE, FRAYSSE, PRADINES.

Le Conseil décide qu'il va être procédé au scrutin public sur la priorité à donner sur les lignes du chemin de fer projetées, l'une passant par Groslejac et Gourdon, l'autre partant de Cahors et allant à Capdenac.

Les bulletins seront ainsi conçus : les membres qui voteront pour la priorité à donner à la première de ces deux lignes écriront sur leur bulletin : Gourdon. Ceux qui voteront pour la priorité à donner à la ligne de Cahors à Capdenac, écriront sur leur bulletin : Capdenac.

Il est procédé au scrutin.

26 membres prennent part au vote. Ont voté pour Capdenac : MM. Vaissie, Pierre Dufour, Mayzen, Cambres, Cipièrre, Saux, comte Murat, Depeyre, Teilhard, Fraysse, Pradides, Bessières, Duphénieux, Lafon de Caix, de Lamaze.

Ont voté pour Gourdon : MM. Sérager, Cuniac, Dompnhou, de Verninac, Brugalères, de Gozon, comte de Marquessac, Roques, baron Dufour, Vital.

Un bulletin blanc.  
Quinze membres ayant voté pour Capdenac et dix seulement pour Gourdon, la priorité est donnée à la ligne de Cahors à Capdenac.

Casernes de gendarmerie de Souillac, Luzech et Labastide-Murat.

M. Mayzen, rapporteur de la commission des travaux publics, propose au Conseil d'adopter les conclusions de la commission, tantant à accorder pour la caserne de gendarmerie de Souillac un supplément de loyer égal à 7,50 0/0 du montant des réparations à faire, exclusivement par le propriétaire, évaluées à 970 fr. Soit 72 fr. 50 c. ;

De voter pour la caserne de gendarmerie de Luzech une augmentation de 405 fr. de loyer, à la condition que la ville de Luzech fera pour 1,500 fr. de travaux indispensables à cette caserne ;

De voter pour la caserne de gendarmerie de Labastide-Murat une augmentation de loyer de 300 fr. à la condition que le propriétaire dépensera 1,800 fr. pour réparations au devis.

Création d'une brigade de gendarmerie à pied à Gourdon. — *Vœu.*

De renouveler le vœu de la création d'une brigade de gendarmerie à pied à Gourdon, en invitant M. le préfet à préparer les voies et moyens.

(A suivre).

**Cour d'assises du Lot.**

Présidence de M. GAUJA, conseiller à la Cour d'appel.  
Affaire Cassan. Jean. — Vol et tentative de meurtre.

Le 22 août 1875, un sieur Denis Marty revenant de Molières où il avait passé une partie de la journée et se rendant à Thémimes, fut victime, entre neuf heures et dix heures du soir, au moment où il traversait le bois de Leyme, d'une agression inopinée.

Un individu, embusqué derrière un tronc de châtaigner, s'élança subitement sur lui, le saisit par le bras et lui demanda de l'argent. Marty donna cinq francs au voleur et voulut continuer sa route. Ce dernier le suivit et lui dit : « Tu répéterais ce qui vient de se passer, tu ne sortiras pas de ce bois. » A cette menace qui prouvait que l'auteur de cette agression se savait reconnu, Marty retrouva tout son courage et, sans donner au malfaiteur le temps d'une nouvelle attaque, fondit sur lui et le terrassa.

Alors Jean Cassan, — car l'agresseur était l'accusé, et Marty l'avait effectivement reconnu, — supplia et promit qu'il n'en ferait rien Mais aussitôt qu'il fut dégagé : « Je vais te brûler la cervelle, cria-t-il, » et au même instant il tira un coup de pistolet sur Marty qui heureusement ne fut pas atteint.

Là-dessus une nouvelle lutte s'engagea dans laquelle Marty reçut un coup de couteau à la fesse gauche et au front une contusion résultant d'un coup porté avec le canon du pistolet ; il put enfin se débarrasser des étreintes de Cassan et se sauva à toutes jambes.

L'état de Marty, à son arrivée chez son maître, ne permit pas de douter de la sincérité de sa déclaration. Sa chemise était déchirée, il portait au front l'empreinte de l'arme dont s'était servi le meurtrier et l'homme de l'art a pu constater au point indiqué par Marty, les traces du coup de couteau qu'il avait reçu.

Diverses circonstances viennent à l'appui de la prévention ; le jour même du crime, Cassan avait rencontré Marty au moment où celui-ci mettait de l'argent dans son porte-monnaie et lui avait demandé s'il rentrerait tard de Molières.

Aussitôt après son arrestation, Cassan écrit clandestinement à sa femme une lettre qui révèle toutes ses préoccupations, et de son côté l'épouse Cassan se mit en campagne pour solliciter des témoignages de complaisance en faveur de son mari.

L'accusé nie être l'auteur de ce double attentat. Il prétend être rentré chez lui, le jour du crime, entre six et sept heures du soir. Mais ce fait serait-il concluant, il est établi par l'information que Cassan aurait eu tout le temps nécessaire pour franchir la distance qui sépare Thémimes du lieu où les crimes ont été commis.

L'accusé d'ailleurs, âgé de 36 ans, a de déplorables antécédents. Il a subi plusieurs condamnations pour vol, dont une à trois ans d'emprisonnement et cinq ans de surveillance. Son nom seul inspire dans le pays une terreur qui s'explique en présence des antécédents, du caractère et des habitudes de l'accusé.

Les débats ont rendu évidente la culpabilité de l'accusé.  
La tentative de meurtre ayant été écartée, Cassan a été condamné — pour vol sur chemin public, la nuit, avec armes et avec violences, les quelles violences ont laissé des traces de blessures ou contusions, — aux travaux forcés à perpétuité.

Ministère public : M. Cieutat.  
Défenseur : M<sup>e</sup> Pouzet.  
Cette affaire a clos la session de novembre.

**SOCIÉTÉ DES ÉTUDES.**

Extrait du procès-verbal.  
de la Séance du 15 novembre 1875.

Présidence de M. VALETTE, directeur trimestriel.

M. l'abbé Mariat envoie une monographie de Saignes et une pièce de poésie.

M. Fontaine adresse à la société un spécimen de notes pouvant servir à la préparation d'un recueil des faits historiques du Quercy.

M. de Fontenilles donne lecture de son rapport sur l'état de la Tour des Pendus et sur les moyens à prendre pour prévenir sa ruine complète. Il fait l'histoire de cette tour qui appartient au système des défenses de la ville de Cahors élevé au 14<sup>e</sup> siècle. Il explique ensuite les quelques travaux de restauration qu'il y aurait à faire pour maintenir ce reste des vieux remparts de Cahors dans un bon état de conservation.

M. d'Orsay lit un rapport sur une brochure émanant du comité des travaux historiques et des sociétés savantes. Cette brochure a pour objet les travaux historiques, archéologiques et le moulage des inscriptions et sculptures.

Le ministre des travaux publics vient de nommer une commission chargée d'étudier les modifications qu'il conviendrait d'introduire dans le mode actuellement suivi pour le recrutement des ingénieurs des ponts-et-chaussées.

D'après la loi de 1850 encore en vigueur, un sixième des places peut être attribué aux conducteurs. Mais les difficultés qu'ont à vaincre ces derniers agents sont telles que, depuis 1850 quatre seulement sont arrivés au grade d'ingénieur.

Sans vouloir diminuer les garanties que doivent présenter les titulaires, M. Caillaux désirerait que ces emplois fussent plus accessibles à des agents souvent capables et dont la carrière se trouve vraiment par trop limitée.

La commission qui vient d'être nommée aura donc à diminuer, autant que possible, les difficultés qui existent aujourd'hui pour le passage du grade de conducteur à celui d'ingénieur des ponts et chaussées.

Par une récente décision de M. le ministre de la guerre, le délai fixé précédemment au 15 septembre pour la production des demandes fournies par les candidats aux différents grades d'officiers dans la réserve de l'armée active et dans l'armée territoriale, a été prorogé jusqu'au 25 novembre courant.

La session d'examen aura lieu le 1<sup>er</sup> décembre.

M. Léon Say, ministre des finances, a présenté un projet de loi dont l'article unique est ainsi conçu :

« A partir du 1<sup>er</sup> janvier 1877, par exception aux dispositions de l'article 16 de la loi du 25 avril 1844, et de l'article 19 de la loi du 29 juillet 1860 dans les Sociétés en nom collectif qui sont passibles des droits de patente, en raison de l'exercice des commerces, industries et professions pour lesquels l'article 2 de la loi du 20 mars 1872 a supprimé la limite du maximum, l'associé principal payera seul le droit fixe afférent auxdits commerces, industries et professions, les autres associés seront affranchis.

Le Journal officiel publie le décret suivant rendu en date du 16 novembre, le conseil d'Etat entendu :

Art. 1<sup>er</sup>. A dater de la promulgation du présent décret, l'hectolitre, servant à mesurer les liquides, sera placé parmi les instruments de mesurage légaux, et reçu à la vérification et au poinçonnage.

Cet instrument sera compris dans les mesures de capacité hors série. La taxe du poinçonnage et de vérification est fixée à 2 fr.

Art. 2. La taxe de vérification première et de vérification périodique des dépotoirs destinés à mesurer les liquides est fixée ainsi qu'il suit :

- 1<sup>o</sup> Dépotoirs d'un demi-hectolitre, d'un hectolitre et d'un double hectolitre chacun 2 fr.
- 2<sup>o</sup> Dépotoirs au-dessus de 200 litres jusqu'à 300 litres, chacun 3 fr.
- 3<sup>o</sup> Dépotoirs au-dessus de 300 litres jusqu'à 400 litres, chacun 4 fr.

Et ainsi de suite, avec une augmentation de 1 fr. pour chaque hectolitre ou fraction d'hectolitre en plus.

**THÉÂTRE**

Dimanche, 21 novembre 1875.

Représentation extraordinaire donnée par les artistes réunis en Société. — Entrées de faveur généralement suspendues.

**Le Vieux Caporal.**

Drame en 5 actes. Episode militaire.  
Ce drame à grand succès n'a cessé d'attirer de nombreux spectateurs à Paris et en province, et cela à chaque représentation qui a eu lieu. Vu son importance, il sera joué seul.

**ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS**

Du 13 au 20 novembre 1875.

**Naissances.**

Carriol, André-René, rue Nationale.  
Paillac, Marie-Catherine, rue du Château.  
Lescale, Joseph, rue St-Urcisse  
Soulié, Alexandre-Louis-Léon, boulevard Nord.  
Serves, Louis, rue St-Laurant.

**Mariages.**

Beregeol, Pierre, et Lourmayrou, Catherine.

**Décès.**

Labrunie, François, journalier, 38 ans (hospice).  
Bergognoux, Martin, 16 mois, rue Salvat.  
Sémirol, Pierre-Louis, 3 mois, rue St-Barthélemy.  
Despoux Guillaume, propriétaire, 68 ans, faubourg Labarre.  
Durand, Alexandrine-Noémie, supérieure des Dames Blanches, 57 ans, célibataire, boulevard Nord.  
Denons, Henri, tailleur d'habits 75 ans, rue de la Liberté.  
Taillade, Léon-Victor, 6 mois rue du Château.  
Saligné, Guillaume, plâtrier, 85 ans, rue Nationale.  
Estradié, Virginie, célibataire, 66 ans, rue St-Jean.  
Lescale, Joseph, 15 heures, rue St-Urcisse.

**CALENDRIER DU LOT. — Novembre.**

JOURS	PETES	FOIRES.
21 Diman.	P. de la S. V	
22 Lundi.	se Cécile.	Montdourmerc, Montrédon, St-Céré.
23 Mardi.	sl Clément.	Catus, Concots, Anglars.
24 Mercr.	s J. de la C.	Terrou.
25 Jeudi.	se Catherine.	Bélave, Goujounac, Larnagol, Montcabrier, Cardaillac, Rocamadour, Vailhac.
26 Vend.	s D. s. P.	Bretenoux, Montfaucon.
27 Samedi	s Léonard.	Cazals, Puybrun.

Lunaisons du mois de Novembre.  
 P. Q. .... le 6, à 4 h. 10 du matin.  
 P. L. .... le 13, à 9 h. 39 du matin.  
 D. Q. .... le 20, à 0 h. 46 du matin.  
 N. L. .... le 27, à 11 h. 54 du soir.  
 Périgée, le 13. — Apogée, le 1 et 28.

Pour la chronique locale, A. Layrou.

**Dernières nouvelles**

La majorité de la commission nommée pour examiner le projet de loi sur la presse est défavorable à ce projet. Cette majorité se compose tout à la fois de membres de la gauche et de membres de la droite, On persiste à croire à Versailles, ainsi que nous le disons à la première page, que le projet de loi sera renvoyé à la prochaine Chambre des députés.

Le journal la France mentionne divers bruits relatifs à des tiraillements dans le sein du cabinet. On nous écrit que ces bruits sont erronés.

**Dépêches**

(Service spécial du Journal du Lot).

Paris, 20 novembre, 4 h. 30 soir.

Hier la commission des lois constitutionnelles a adopté l'amendement de MM. Rive et André, proposant le scrutin de liste dans l'arrondissement.

La France dit que M. Buffet ne serait pas absolument opposé à une transaction portant sur cet amendement.

La Commission adopte également un amendement proposant la nomination d'un député dans l'arrondissement par chaque groupe de soixante-quinze mille habitants au lieu de cent mille et un député supplémentaire par fraction comprenant vingt-cinq mille habitants au-dessus.

**Bourse de Paris.**

Paris, 20 novembre 1875.

Rente 3 p. %..... 66.30  
 — 4 1/2 p. %..... 96.00  
 — 5 p. %..... 104.02 1/2

Etude de M<sup>e</sup> Scipion DELBREIL, licencié en droit, avoué à Cahors.

**VENTE SUR SURENCHÈRE**

à suite de licitation entre majeurs les étrangers admis.

**Adjudication fixée au 4 décembre 1875.**

Par jugement rendu le vingt-et-un juillet dernier entre Rose Relhié, sans profession, épouse de Guillaume Cabrit, charpentier, de lui assistée, domiciliée de la commune de Douelle et Marguerite Pourpoin, sans profession, veuve de Louis Relhié, domiciliée à Cahors, le tribunal a ordonné le partage aux formes de droit de la société d'acquêts ayant existé entre ledit feu Louis Relhié et dame Pourpoin son épouse ; a ordonné la vente par licitation des immeubles ci-après désignés en dépendant ; a commis M. Izarn, juge près ledit tribunal, pour présider à ces opérations et a dit que les frais exposés jusques et y compris ceux du jour de la vente viendront en diminution du prix qu'il a fixé pour la mise aux enchères à la somme de 2,500 fr.

**Biens à vendre.**

Une maison et sol sis rue Feydel, formant les numéros 780, 780 et 778 du plan cadastral de Cahors, tenant du nord à rue Bourrou, de l'est à Delpech, du midi à rue Feydel et du nord-ouest à Girard, donnant un revenu net de cinquante-et-un francs trois centimes.

Le cahier des charges contenant les clauses et conditions de la vente à été déposé au greffe du tribunal civil de Cahors.

L'adjudication de cet immeuble avait été fixée et a eu lieu le huit novembre courant en faveur du sieur Jean Espéret, concierge au magasin des tabacs en feuille de Cahors, domicilié de cette ville, au prix de trois mille sept cent francs.

Mais par acte fait au greffe du tribunal civil de Cahors, le quinze novembre courant, la dame Rose Relhié, dûment assistée et autorisée du sieur Guillaume Cabrit, son mari, charpentier, elle sans profession, habitants et domiciliés, comme a été dit, de la commune de Douelle, a fait la surenchère du sixième sur le prix de cette adjudication, et a déclaré porter d'ores et déjà ledit prix à quatre mille trois cent vingt francs en sus des charges.

M<sup>e</sup> Scipion Delbreil, avoué près le tribunal civil de Cahors, demeurant dans ladite ville, rue du Parc, numéro 12, a été constitué dans cette surenchère, laquelle a été dénoncée à M<sup>e</sup> Ducros, avoué de la veuve Relhié, née Pourpoin, et dudit sieur Jean Espéret, adjudicataire, avec avenir à l'audience du quatre décembre prochain pour la nouvelle adjudication.

En conséquence la nouvelle adjudication de l'immeuble ci-dessus désigné sera faite à l'audience des criées du tribunal civil de Cahors du quatre décembre prochain, à l'heure de midi, au palais de justice de la ville de Cahors.

Elle aura lieu en un seul lot sur la mise à prix ci-dessus fixée de quatre mille trois cent vingt francs en sus des charges, ci..... 4,320 fr.  
 Les frais de licitation viennent en diminution du prix.

Pour extrait certifié véritable à Cahors le vingt novembre mil huit cent soixante-quinze.

L'avoué poursuivant,

DELBREIL.

Enregistré à Cahors, le ..... novembre mil huit cent soixante-quinze, Fo C<sup>e</sup> reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décime compris.  
 Signé : Gisbert.

**ÉTUDE**

de M<sup>e</sup> Scipion DELBREIL, avoué à Cahors.

**EXTRAIT**

**DE SAISIE IMMOBILIÈRE.**

**Adjudication fixée au 18 décembre 1875.**

Par procès-verbal de Duc, huissier, en date du vingt août mil huit cent soixante-quinze, dûment enregistré et transcrit au bureau des hypothèques de Cahors, le treize septembre suivant, volume 68, numéro 40.

Il a été procédé à la saisie des biens immeubles suivants :

A la requête de M. Alphonse Graniou, propriétaire, habitant et domicilié de la ville de Cahors, lequel a constitué pour son avoué près le tribunal civil de Cahors, M<sup>e</sup> Scipion Delbreil, avoué près ce tribunal, demeurant à Cahors, rue du Parc, n<sup>o</sup> 12.

Sur la tête et au préjudice de Madame Françoise-Augustine-Anastasio Carla, veuve de M. Pierre Gombault, sans profession, demeurant à Cahors.

**Biens à vendre.**

Une maison et ses dépendances, située dans la ville de Cahors, grande rue Basse et rue Fénelon, tenant de deux côtés avec ladites rues, et d'autres côtés avec les héritiers de Balagayrie. Elle est portée à la matrice cadastrale de Cahors, sous les numéros 1350 et 1351 de la section N. Le sol est d'une superficie de trois ares cinquante centiares environ. A la suite de la maison est une terrasse qui a été aussi saisie et qui est comprise dans la vente. Le dessous de cette terrasse est consacré à une écurie, chai ou remise. On aboutit sur la terrasse de la maison même. La principale façade et la porte d'entrée son,

dans la rue Fénélon. La maison se compose d'un rez-de-chaussée, d'un premier et d'un second étages et d'un galetas. Elle est couverte en tuiles creuses, elle a sept croisées à chaque étage, au rez-de-chaussée il existe des magasins.

Cette maison est la propriété de la dite dame V<sup>e</sup> Gombault qui en habite le second; le premier et le rez-de-chaussée sont occupés par des locataires. Elle figure sur la tête de la dite dame veuve Gombault à la matrice cadastrale du dit Cahors, arrondissement du même nom.

Le cahier des charges a été déposé au greffe du tribunal civil de Cahors et publié à l'audience de ce tribunal, le 6 novembre courant et l'adjudication a été fixée au dix-huit décembre prochain.

En conséquence, l'adjudication desdits immeubles saisis sera faite le **dix-huit décembre mil huit cent soixante-quinze**, à l'heure de midi, à l'audience des criées du tribunal civil de Cahors, au Palais de justice de cette ville.

Elle aura lieu en un seul lot sur la mise à prix de quinze mille francs, ci..... 15,000 fr.

Il est en outre déclaré que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription pour raison d'hypothèques légales, devront requérir cette inscription avant la transcription du jugement d'adjudication sous peine de déchéance.

Pour extrait certifié véritable.

A Cahors, le dix-huit novembre mil huit cent soixante-quinze.

L'avoué poursuivant,

Signé : DELBREIL.

Enregistré, à Cahors, le novembre mil huit cent soixante-quinze, F<sup>o</sup> C<sup>o</sup> reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : GISBERT.

LA NATURE

Revue des Sciences

Sommaire du n<sup>o</sup> 129. — 20 Novembre 1875.

La tortue éléphantine, par le D<sup>r</sup> E. Sauvage. — La dislocation des cieux, par C. Flammarion. — Le vivier des homards à Roscoff, par A. Tissandier. — Lorain, par B. — Bibliographie, par B. — Effet mécanique des rayons calorifiques et lumineux, par M. D. — L'expédition arctique de la Pundora, par M. D. — Chronique, par M. D. — Académie des sciences, par S. Meunier. — Nouvelle pile au sesquioxide de fer et au chlorhydrate d'ammoniaque, par S. Meunier.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 155<sup>e</sup> livraison (20 novembre 1875). — Texte : La toute petite, par J. Girardin. — L'olivier, par P. Vincent. — Les repas chez les Grecs et les Romains, par Ch. de Raymond. — Les aventures du capitaine Magon, par L. Cahun. — Le Safran, par H. Norval. Dessins de E. Bayard, O. Matthieu, P. Philippeaux, etc.

Librairie Hachette, boulevard St-Germain, 79, Paris.

LE TOUR DU MONDE. — Nouveau journal des Voyages. — Sommaire de la 776<sup>e</sup> livraison, (20 novembre 1875). Texte : Tlemcen, par M. E. de Lorral, 1875. Texte et dessins inédits. Douze dessins de A. de Bar, A. Deroy, J. Moynet, D. Maillart, Ph. Benoist, B. Bonnafoux, H. Catenacci, P. Fritel et P. Sellier.

Librairie Hachette, boulevard St-Germain, 79, Paris.

L'EXPLORATEUR

Géographique et Commercial.

Sommaire du numéro du 18 novembre. — Liste du corps diplomatique et consulaire étranger au Brésil (1<sup>re</sup> partie). — Dernières informations : Exploration de M. Largeau; détails relatifs à la mort de Leynat Bey; conquête de l'Abyssinie par Egyptiens; nouvelles explorations dans l'Afrique orientale; Société de géographie du Caire. — Projet français d'exploration commerciale au Tong-King et dans la Chine centrale (avec carte). — Asie centrale: le chemin de fer central-asiatique projeté par M. de Lesseps; partie financière et commerciale; commerce de Bokhara et de Tachhend (avec carte de chemins de fer de la Russie et gravures). — Etude simultanée de la géographie et de l'histoire naturelle. — Un observatoire dans les Alpes. — Le manuscrit de Strabon. — Nouveau service de paquebots dans le Pacifique. — Emigration et colonisation. — Le sursis d'appel pour les élèves des Ecoles de commerce. — Les colonies anglaises et françaises de l'Afrique occidentale. — Commerce de l'Equateur. — Les fouilles de Carthage. — Exploration du D<sup>r</sup> Harmand. — Mouvement général de la navigation française.

JOURNAL DE LA VIE DOMESTIQUE

Sommaire du numéro du 15 novembre. — Causerie d'une sœur aînée, par Nelly Lieutier. — Tablettes du Docteur: les Prescriptions, par le D<sup>r</sup> Maurin. — La science dans la famille: géographie botanique de la France, par M<sup>me</sup> Hip. Meunier. — La Cloche de St-Hilaire, nouvelle, par Alexandre Piedagnel. — Autour de la lampe, causerie, par Fernand Bourgeat. — Bibliographie: Augustin, par M<sup>me</sup> Marie M. — Variétés: la Roche-Aiglon, par François Drouet. — Récréations en famille, énigme, etc., etc., par Joel. — La Mode, par Marguerite Jussey. — Un peu de tout, par un Chercheur. — Les intérêts de la famille, par Henri Genevois. — Recettes et procédés, par tante Ursule. Annexes: Dessin de Modes et Planche de Patrons. Bureaux 74, rue des Saints-Pères, Paris.

nique de la France, par M<sup>me</sup> Hip. Meunier. — La Cloche de St-Hilaire, nouvelle, par Alexandre Piedagnel. — Autour de la lampe, causerie, par Fernand Bourgeat. — Bibliographie: Augustin, par M<sup>me</sup> Marie M. — Variétés: la Roche-Aiglon, par François Drouet. — Récréations en famille, énigme, etc., etc., par Joel. — La Mode, par Marguerite Jussey. — Un peu de tout, par un Chercheur. — Les intérêts de la famille, par Henri Genevois. — Recettes et procédés, par tante Ursule. Annexes: Dessin de Modes et Planche de Patrons. Bureaux 74, rue des Saints-Pères, Paris.

Dans un bref délai les boîtes des véritables graines de santé du D<sup>r</sup> FRANCK ne seront plus rouges, mais Bleues, recouvertes comme par le passé, des étiquettes en 4 couleurs et de la signature A. ROUVIERE en rouge. C'est le meilleur des apéritifs, purgatifs et dépuratifs. Paris, Pharmacie LEROY, 45, R. N. St-Augustin et toutes les pharmacies.

Crédit foncier de France. Emission à 490 fr. d'Obligations communales de 500 francs 5 0/0, remboursables en 50 ans par voie de tirage au sort. Emissions au pair d'Obligations communales 5 0/0, pour une échéance de 10 ans et à 4 1/2 %, pour une échéance de 5 ans à moins de 10 ans. On souscrit: à Paris au Crédit foncier de France, rue Neuve-des-Capucines, n<sup>o</sup> 19; dans les départements: aux Recettes des finances, chez MM; les notaires et chez tous les correspondants du Crédit foncier. On peut chez les mêmes intermédiaires se procurer, au cours, des obligations communales 5 % rapportant 15 francs et remboursables à 300 fr.

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine et sans frais, par la délicieuse farine de Santé de Du Barry de Londres, dite: REVALESCIÈRE. Vingt-huit ans d'un invariable succès en combattant les dyspepsies, mauvaises digestions, gastralgies, gastralgie et irritation d'estomac qui le faisait vomir 15 à 18 par jour pendant huit ans. — N<sup>o</sup> 49,522: M Baldwin, de l'épuisement le plus complet, paralysie, de la vessie, et des membres, par suite d'excès de la jeunesse. Cure n<sup>o</sup> 80,416. M. le docteur F.-W. Beneke, professeur de médecine à l'Université de Marbourg, dit: « Je n'oublierai jamais que je dois la préservation de la vie d'un de mes enfants à la Revalescière du Barry. » L'enfant, dans son quatrième mois, souffrait, sans cause apparente, d'une atrophie complète, avec vomissements continus qui résistaient à la diète la plus soignée, à deux nourrices et à tous les traitements de l'art médical. La Revalescière a complètement rétabli sa santé en six semaines de temps. Plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 42 kil. 60 fr. — les Biscuits de Revalescière, en boîtes de 4, 7 et 60 fr. — La Revalescière chocolatée, en boîtes de 2 fr. 25; de 576 tasses, 60 fr. — Du Barry et C<sup>o</sup>, 26, place Vendôme, Paris. — Dépôt à Cahors: Vinet, pharmacien et Bénéch-Bigourdant, épiciers.

gaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, phthisie, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie diabète, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. — 80,000 cures annuelles, y compris celles de Madame la Duchesse de Calé Stuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies pair d'Angleterre, etc., etc.

N<sup>o</sup> 49,542: M<sup>me</sup> Marie Joly, de cinquante ans de constipation, indigestion, nervosité, insomnies, asthme, toux, flatulences, spasmes et nausées. — N<sup>o</sup> 46,270: M. Robert, d'une consommation pulmonaire, avec toux, vomissements, constipation et surdité de 23 ans. — N<sup>o</sup> 46,210: M. le docteur-médecin Martin, d'une gastralgie et irritation d'estomac qui le faisait vomir 15 à 18 par jour pendant huit ans. — N<sup>o</sup> 49,522: M Baldwin, de l'épuisement le plus complet, paralysie, de la vessie, et des membres, par suite d'excès de la jeunesse. Cure n<sup>o</sup> 80,416. M. le docteur F.-W. Beneke, professeur de médecine à l'Université de Marbourg, dit: « Je n'oublierai jamais que je dois la préservation de la vie d'un de mes enfants à la Revalescière du Barry. » L'enfant, dans son quatrième mois, souffrait, sans cause apparente, d'une atrophie complète, avec vomissements continus qui résistaient à la diète la plus soignée, à deux nourrices et à tous les traitements de l'art médical. La Revalescière a complètement rétabli sa santé en six semaines de temps. Plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 42 kil. 60 fr. — les Biscuits de Revalescière, en boîtes de 4, 7 et 60 fr. — La Revalescière chocolatée, en boîtes de 2 fr. 25; de 576 tasses, 60 fr. — Du Barry et C<sup>o</sup>, 26, place Vendôme, Paris. — Dépôt à Cahors: Vinet, pharmacien et Bénéch-Bigourdant, épiciers.

Plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 42 kil. 60 fr. — les Biscuits de Revalescière, en boîtes de 4, 7 et 60 fr. — La Revalescière chocolatée, en boîtes de 2 fr. 25; de 576 tasses, 60 fr. — Du Barry et C<sup>o</sup>, 26, place Vendôme, Paris. — Dépôt à Cahors: Vinet, pharmacien et Bénéch-Bigourdant, épiciers.

Plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 42 kil. 60 fr. — les Biscuits de Revalescière, en boîtes de 4, 7 et 60 fr. — La Revalescière chocolatée, en boîtes de 2 fr. 25; de 576 tasses, 60 fr. — Du Barry et C<sup>o</sup>, 26, place Vendôme, Paris. — Dépôt à Cahors: Vinet, pharmacien et Bénéch-Bigourdant, épiciers.

ACHETEZ vos MONTRES DIRECTEMENT EN FABRIQUE Économique réelle. — Garanties sérieuses. Boîtes, Gravures, Chiffres et Décorations à votre goût. Une des plus anciennes Maisons de Fabrication d'Horlogerie Robert & Amiel. Ancien Directeur de l'École d'Horlogerie Gr<sup>de</sup>-Rue, 70, Besançon, seule ville française de production. Horloges publiques parfaites pour Églises, Hôtels de Ville, etc. Pour tous les articles et extraits non signés, Le propriétaire-gérant A. Laytau.

A LOUER LE CAFÉ DE BORDEAUX A CAHORS GRAND ET BEL ÉTABLISSEMENT

parfaitement aménagé, situé au centre de la ville, boulevard Nord, en face la Mairie. — Salle de Billard et Salon au 1<sup>er</sup> étage. — Nombreuse clientèle assurée.

S'adresser pour les renseignements, à M<sup>me</sup> veuve Colonge.

MACHINES A COUDRE RÉDUCTION DE PRIX VÉRITABLES "Singer" (A partir du 1<sup>er</sup> Octobre 1875)

AGRANDISSEMENT DES USINES DE LA C<sup>ie</sup> "SINGER" Produisant actuellement 30,000 Machines par mois. 241,679 MACHINES VENDUES PENDANT L'ANNÉE 1874 (Chiffre Officiel) 4 DIPLOMES D'HONNEUR — PLUS DE 100 MÉDAILLES DE 1<sup>re</sup> CLASSE RECONNUES LES MEILLEURES POUR FAMILLES & ATELIERS Prix: 175 francs. AVEC GUIDES ET ACCESSOIRES UNE ANNÉE DE CRÉDIT (PAR PAIEMENTS MENSUELS) REMISE AU COMPTANT: 10 POUR CENT. Garantie sur facture — Apprentissage gratuit. Maison Principale: 94, boul. Sébastopol, Paris. Succursales à Lyon, Marseille, Lille, Rouen, Besançon Seul dépositaire à Cahors, Cangardel 4<sup>e</sup> fils aîné, mercerie.

PILULES DUROY A L'EXTRAIT DE SANG Ces pilules sont le meilleur des fortifiants et le meilleur des reconstituants. Ordonnées par MM. les médecins. Remplacement, avec supériorité, tous les ferrugineux, les phosphates, la pepsine, la viande crue, le quinquina, etc. — 4 fr. le flacon de 100 pilules dragéifiées, agréables et inaltérables. — Chez l'inventeur, M. DUROY, pharm., lauréat de l'Institut, 10, rue du Faubourg-Montmartre, Paris, et dans les principales pharmacies, à Cahors, pharmacie Vinet. — Envoi franco de prospectus sur demande.

VÉRITABLE BÉNÉDICTINE LIQUEUR DE L'ABBAYE DE FÉCAMP Apéritive, digestive, fortifiante, suave et d'un goût exquis, la Bénédicte est aujourd'hui la reine des liqueurs adoptées sur toutes les bonnes tables, au restaurant comme au dîner de famille, dans les plus grands hôtels comme dans les salons princiers. La Bénédicte est le complément obligé de tout bon repas et son usage journalier facilite toutes les fonctions de l'estomac. Entrepôt général à Fécamp (Seine-Inférieure). Agence générale à Paris, 76, boulevard Haussmann. Agences à BORDEAUX, MARSEILLE, VIENNE, LONDRES, BRUXELLES, etc. Se trouve chez les principaux négociants, Epiciers, confiseurs et marchands de comestibles.

LE JOURNAL DU DIMANCHE Recueil Littéraire et Illustré paraissant chaque semaine, avec 16 pages de texte et gravures inédites, et un morceau de musique. ABONNEMENTS: Un An, 8 francs. — Six mois, 4 francs. Par un mandat sur la poste, au nom de l'Administrateur, place Saint-André-des-Arts, 11, à Paris.

Le Journal du Dimanche compte maintenant vingt années d'existence; sa collection se compose des ouvrages les plus estimés des Auteurs contemporains, et c'est avec le concours des dessinateurs et des graveurs les plus distingués que ce recueil a conservé le premier rang parmi les publications illustrées. Trente-quatre volumes sont en vente. Le volume broché, pour Paris..... 45 fr. id. pour les Départements. fr.

C. DILLET, éditeur, rue de Sèvres, 15, Paris. UN MOT SUR LE SUFFRAGE UNIVERSEL PRIX: 1 fr. UN DERNIER MOT SUR LE SUFFRAGE UNIVERSEL PRIX: 50 cent. LA PROCHAINE LOI ÉLECTORALE PRIX: 1 fr. Par M. HENRI NADAL. En vente chez M. GIRMA, libraire et marchand de musique, à Cahors

LA VELOUTINE est une poudre de Riz spéciale préparée au bismuth, par conséquent d'une action salutaire sur la peau. Elle est adhérente et invisible, aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle. CH. RAY, INVENTEUR. POMMADE SATIN Pour conserver aux mains la souplesse la douceur et les préserver des gerçures et autres accidents provoqués par le froid. 9, rue de la Paix. — Paris.